



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 JANVIER 2017

Le 23 janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

CLÉMENT Patrick, excusé	GUISSÉ Édith	LECOLAZET Didier, absent
DADU Jacques, excusé pouvoir à O.DEVILLE	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien, excusé pouvoir à MJ MANNEHEUT	

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme Guisse

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation : 18/01/2017

Affichage : 03/02/2017

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 12 décembre dernier est adopté à l'unanimité.

➤ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ Sécurité routière : Limitation de vitesse sur la voie communale n°101

➤ Budget : Subventions : Moments Musicaux et Jazz en Baie 2017

➤ Syndicat Mixte de Production Granville Avranches : Modification statutaire

➤ Intercommunalité : Désignation d'un représentant à la CLECT

➤ Questions diverses

➤

Compte rendu des décisions prises par la maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération n°20170123-01)

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été transmise à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel, sans option de préemption communale. Toutefois, la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel a transmis un arrêté de préemption des biens visés par la déclaration. Elle concernait le bien suivant :

- Le 16/11 : Parcelles AC 9, ZA 137, 138 et 183 (route des Salines, le Rochelet).

Sécurité routière : Limitation de vitesse sur la voie communale n°101 (délibération n°20170123-02)

Mme Théault rappelle au conseil municipal que la route du Grouin du sud, voie communale n°101 se situe hors agglomération. La limitation de vitesse est fixée à 90km/h. Or, cette voie subit un accroissement de circulation notamment en périodes estivale et de mascaret mais également de fréquentation de piétons cyclistes et cavaliers.

Afin de prévenir tout risque d'accident, il est proposé au conseil municipal de limiter la vitesse sur la VC n°101 de l'intersection de la route départementale n°459 de la route de Gisort à la sortie d'agglomération, route du Routout, dans les deux sens.

Considérant l'étroitesse de la route et la fréquentation par des usagers en tout mode de déplacement (à pied, à cheval, à vélo, en voiture, en camping-car, etc...),

Considérant la nécessité de limiter la vitesse pour assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la VC n°101,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de fixer la limitation de vitesse à 50km/h sur la voie communale n°101 dite la route du Grouin du sud, dans les deux sens, de la route de Gisort à la route du Routout ; de donner pouvoir au maire de signer tous les actes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Budget : Subventions Jazz en Baie et Moments Musicaux 2017 (délibération n°20170123-03)

Pour le renouvellement des éditions de ces manifestations en 2017, Mme Manneheut indique au conseil municipal que chaque association organisatrice sollicite le versement des subventions suivantes :

- Jazz en Baie : 1200€
- Moments Musicaux : 150€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser en 2017 les subventions suivantes :

- Jazz en Baie : 1200€
- Moments Musicaux : 150€

Syndicat Mixte de Production Granville Avranches : Modification statutaire (délibération n°20170123-04)

Mme Théault informe le conseil municipal qu'un courrier en date du 22 décembre 2016 du Syndicat Mixte de Production Granville Avranches précise qu'une modification statutaire a



étendu ses compétences à la distribution d'eau. La commune adhère au syndicat, aussi le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette modification statutaire.

Considérant la nécessité de répondre aux prérogatives de la loi NOTRe sur le territoire du Granvillais et de l'Avranchin pour assurer la gestion décisionnelle locale de la compétence eau potable,

Considérant l'importance des enjeux conditionnés par la mise en œuvre d'une structure plus globale pour la gestion de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts du SMPGA.

Intercommunalité : Désignation d'un représentant à la CLECT (délibération n°20170123-05)

M le Maire rappelle qu'un représentant communal doit être désigné pour siéger au sein de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Il invite les membres à déclarer leur candidature. Thierry HEUDES propose sa candidature.

Est élu représentant à la CLECT à 10 voix des présents : Thierry HEUDES

Questions diverses :

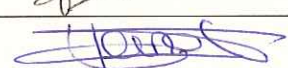
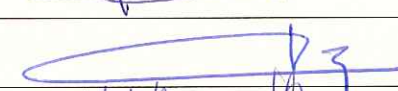
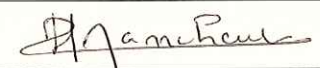
Travaux de l'église : M Deville informe le conseil municipal qu'il prolongera son arrêté d'exploitation jusqu'à la notification du versement de la subvention pour réaliser les travaux.

Tempête : Quelques arbres et branches sont tombés. Un habitant a demandé s'il pouvait récupérer le bois. Les membres du conseil municipal précise que le bois débité peut être emporté sous réserve du verser au CCAS une contrepartie financière, fixée à 50€ la stère.

Travaux école : M Deville rappelle au conseil municipal les éléments de la séance du 12 décembre dernier : la visite à l'école du Major Gandon dans le cadre du dispositif de prévention attentat et des mesures de sécurité à prendre. Il remercie la famille Beaucher d'avoir accepté l'installation d'un portillon pour permettre l'évacuation des élèves de la petite classe par leur propriété. Lors des préparatifs pour l'installation du portail, les agents Daniel et Raymond ont omis de prévenir la famille qui loue le logement communal de leur intervention. Celle-ci a demandé aux agents de cesser leur intervention et de signaler par avis les prochaines dates de travaux. Dès que Daniel TETREL sera rétabli un rendez-vous sera pris avec le locataire pour l'aviser des dates d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h15.

La présente séance contient quatre délibérations numérotées 2017 01 23 -01 à 2017 01 23 -04.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	Absent
Jacques DADU	Absent
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	Absent
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sylvain MIMART	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	